

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 6 MARS 2017**

L'an deux mille dix sept le 6 mars, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDALUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 15  
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2017

**Présents** : Jacques BIDALUN – Béatrice MULLER - Gérard BARBÉ – Alfred AUGEREAU - Claudine PERTUISOT - M. Thérèse ANDRON - Nicole PRADIER - Bernard AUGÉARD - Gilles ANNE- Bernard ESCHENBRENNER - Christine GRASS - Alain PONTENS - Gladys MOONEY - Sylvie VERGARA - Dominique MIQUAU

**Secrétaire** : Sylvie VERGARA

**ORDRE DU JOUR**

*Nomination d'un(e) secrétaire de séance)*

<i>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 6 Février 2017</i>		<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 12-03-2017	Décisions d'opposition au P.LU. Intercommunal	<i>Rapporteur A. AUGEREAU</i>
D/ 13-03-2017	Rénovation des courts de tennis : demande d'aide au Conseil Départemental	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 14-03-2017	Marais du Logit : programme de travaux 2017 et demandes d'aides	<i>Rapporteur Alain PONTENS</i>
D/ 15-03-2017	Nomination des délégués aux commissions de la CDC Médoc Atlantique	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
<b>Vote des comptes administratifs 2016</b>		
D/ 16-03-2017	Compte administratif budget de la commune	<i>Rapporteur A. AUGEREAU</i>
D/ 17-03-2017	Compte administratif budget Eau et assainissement	<i>Rapporteur A. AUGEREAU</i>
D/ 18-03-2017	Compte administratif budget du Spanc	<i>Rapporteur A. AUGEREAU</i>
D/ 19-03-2017	Compte administratif budget Office de Tourisme	<i>Rapporteur A. AUGEREAU</i>
<b>Vote des comptes de gestion 2016</b>		
D/ 20-03-2017	Compte de gestion de la commune	<i>Rapporteur A. AUGEREAU</i>
D/ 21-03-2017	Compte de gestion budget Eau et assainissement	<i>Rapporteur A. AUGEREAU</i>
D/ 22-03-2017	Compte de gestion budget du Spanc	<i>Rapporteur A. AUGEREAU</i>
D/ 23-03-2017	Compte de gestion budget Office de Tourisme	<i>Rapporteur A. AUGEREAU</i>
<b>Affectation des résultats</b>		
D/ 24-03-2017	Affectation du résultat – budget communal	<i>Rapporteur A. AUGEREAU</i>
D/ 25-03-2017	Affectation du résultat – budget eau et assainissement	<i>Rapporteur A. AUGEREAU</i>
D/ 26-03-2017	Intégration du résultat du budget office de tourisme dans le budget communal	<i>Rapporteur A. AUGEREAU</i>
D/ 27-03-2017	Modification des horaires d'ouverture de la Mairie	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 28-03-2017	Décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 29-03-2017	Mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces	<i>Rapporteur G. BARBÉ</i>
<i>Questions diverses</i>		

- **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Sylvie VERGARA est nommée secrétaire de séance.

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 06/02/2017**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 6 février 2017. Aucune observation n'est formulée : le procès-verbal du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

## **D/ 12-03-2017 – Opposition au PLUI**

La loi n° 2014-1-366 en date du 26 mars 2014 dite « Alur » a instauré le transfert automatique de la compétence PLU aux communautés de communes et d'agglomération à l'issue d'un délai de trois ans à partir de sa publication, soit le 27 mars 2017.

Cependant, ce transfert peut être empêché si, trois mois avant l'expiration de ce délai de trois ans, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

En effet, l'article 136 de la Loi « Alur » dispose que « La communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la présente loi, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu. »

Par délibération du 26 janvier 2017, le conseil communautaire a décidé de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes MEDOC ATLANTIQUE et autoriser le président à saisir les communes afin de solliciter leur décision et réunir les conditions de blocage, soit 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité confirme la décision de refus de la communauté de communes MEDOC ATLANTIQUE et s'oppose au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes.

Cette délibération sera transmise par Monsieur Le Maire au Président de la Communauté de communes MEDOC ATLANTIQUE.

## **D/ 13-03-2017 – RENOVATION DES COURTS DE TENNIS Demande d'aide au Conseil Départemental**

Le Conseil Municipal a délibéré lors du dernier conseil pour solliciter la DETR pour la rénovation de 3 courts de tennis.

Il s'avère qu'il est également possible de demander une aide au Conseil Départemental pour ces travaux qui s'élèvent à 45 000,00 € TTC.

Il y a donc lieu d'autoriser M. le Maire à solliciter le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Autorise M. le Maire à solliciter le Conseil Départemental.

## **D/ 14-03-2017 : Marais du Logit : Année 2017 - Programme des travaux - demande de subvention**

La mission d'assistance du CPIE Médoc concernant la gestion du Marais du Logit dans le cadre du plan de gestion 2016-2017 a été approuvée lors de la séance du Conseil Municipal en date du 12 février 2016 et Monsieur le Maire a été autorisé à signer ladite convention.

Pour l'année 2017, la mission a été évaluée à 133 jours d'intervention soit 46 550 €. Les travaux et autres investissements, faisant appel à un prestataire extérieur nécessitent un financement complémentaire de 20 450 €, soit un total de 67 000 €.

Il s'agit pour le Conseil Municipal désormais de solliciter les subventions attendues :

- de la Région (20 %) : 13 400 €
- du Conseil Départemental (30 %) : 20 100 €
- et de l'Agence de Bassin Adour Garonne (30 %) : 20 100 €

qui représentent 80 % du montant de la dépense, la commune prenant en charge 20 % (13 400 €).

Il s'agit aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires de la commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité, (abstention M. MIQUAU) Approuve les demandes de subventions auprès des 3 organismes précités.

M. MIQUAU s'abstient car « il y a des barbelés implantés par le CPIE Médoc ». M. le Maire, et son collègue M. G. BARBÉ, rappelle à M. MIQUAU que, le CPIE n'est qu'un organisme prestataire et dont le donneur d'ordre a toujours été le Grand Port Maritime de Bordeaux s'agissant du marais du Conseiller (zone où se trouvent les clôtures)

## **D/ 15-03-2017 – CDC Médoc Atlantique : Commissions de droit commun - Composition**

5 commissions ont été créés au sein de la CDC Médoc Atlantique sachant qu'il ne peut y avoir qu'un seul représentant par commune et par thème en plus du Maire.

Commission I : Attractivité économique, tourisme

Promotion et développement touristiques, activité de plein air équipements touristiques structurant (hors port de plaisance du Verdon)

Proposition Mme Christine GRASS

Commission II : Finances et fiscalité

Proposition M. Alfred AUGEREAU

Commission III : Infrastructure, réseaux et bâtiments

Eau potable – Assainissement

Proposition M. Alfred AUGEREAU

Commission IV : Urbanisme – aménagement du territoire, développement rural

Urbanisme, habitat et risques (SCOT etc...)

Développement aquacole et ostréicole  
Proposition : M. Alfred AUGEREAU

Commission V : Environnement et Développement Durable

Environnement, Natura 2000, collecte élimination et valorisation des déchets, développement durable, transition énergétique, développement des énergies renouvelables  
Proposition M. Gérard BARBÉ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve les propositions de M. le Maire.

## COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

### D/ 16-03-2017 : BUDGET COMMUNAL

Ce document, reflet du compte de gestion, présente les résultats de comptabilité de l'exercice 2016.

#### ◇ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice.....	2.040.147,02 €
Recettes de l'exercice.....	2.673.590,98 €
<b>Excédent de l'exercice .....</b>	<b>633.443,96 €</b>

<b>Résultat de clôture (excédent) .....</b>	<b>+ 633.443,96 €</b>
---	-----------------------

#### ◇ SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de l'exercice.....	1.635.203,69 €
Recettes de l'exercice.....	1.953.987,16 €
<b>Excédent de l'exercice .....</b>	<b>318.783,47 €</b>
<b>Déficit reporté exercice précédent .....</b>	<b>123.625,87 €</b>

<b>Résultat de clôture (excédent).....</b>	<b>+ 195.157,60 €</b>
--	-----------------------

#### ◇ RESTES à REALISER EN INVESTISSEMENT

Dépenses engagées.....	231.673,92 €
Recettes restant à réaliser.....	95.644,24 €
<b>Solde des Restes à Réaliser (déficit) .....</b>	<b>- 136.029,68 €</b>

<b>Résultat cumulé de l'exercice ..... + 692.571,88 €</b>
---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif du budget communal.

## **D/ 17-03-2017 : BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT**

Ce document, reflet du compte de gestion, présente les résultats de comptabilité de l'exercice 2016.

### ◇ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de l'exercice.....	276.471,10 €	
Recettes de l'exercice.....	322.630,25 €	
<b>Excédent de l'exercice .....</b>		<b>46.159,15 €</b>
<b>Excédent reporté exercice précédent .....</b>	<b>73.987,47 €</b>	

<b>Résultat de clôture (excédent) ..... + 120.146,62 €</b>
--

### ◇ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses de l'exercice.....	149.371,76 €	
Recettes de l'exercice.....	320.838,68 €	
<b>Excédent de l'exercice .....</b>		<b>171.466,92 €</b>
<b>Déficit reporté exercice précédent .....</b>	<b>- 23.410,58 €</b>	

<b>Résultat de clôture (excédent)..... 148.056,34 €</b>
---

### ◇ **RESTES à REALISER EN INVESTISSEMENT**

<i>Dépenses engagées.....</i>	273.939,33 €
<i>Recettes restant à réaliser.....</i>	45.278,63 €

<b><i>Solde des Restes à Réaliser .....</i></b>	<b>- 228.660,70 €</b>
---	-----------------------

<b>Résultat cumulé de l'exercice ..... + 39.542,26 €</b>
--

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif du budget Eau et Assainissement.

**D/ 18-03-2017 : BUDGET SPANC**

Ce document, reflet du compte de gestion, présente les résultats de comptabilité de l'exercice 2016.

◇ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de l'exercice..... 2.725,43 €  
 Recettes de l'exercice..... 2.595,24 €

**Déficit de l'exercice ..... - 130,19 €**

**Excédent reporté exercice précédent .....8.247,69 €**

**Résultat de clôture (excédent) ..... + 8.117,50 €**

**Résultat cumulé de l'exercice ..... + 8.117,50 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif du budget du SPANC.

**D/ 19-03-2017 : BUDGET OFFICE DE TOURISME**

Ce document, reflet du compte de gestion, présente les résultats de comptabilité de l'exercice 2016.

◇ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de l'exercice..... 4.917,35 €  
 Recettes de l'exercice..... 5.921,65 €

**Excédent de l'exercice .....+ 1.004,30 €**

**Excédent reporté exercice précédent ..... + 4.416,85 €**

**Résultat de clôture (excédent) ..... + 5.421,15 €**

◇ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses de l'exercice..... 0 €  
 Recettes de l'exercice..... 0 €

**Excédent reporté exercice précédent ..... 95,73 €**

**Résultat de clôture (excédent) ..... + 95,73 €**

<b>Résultat cumulé de l'exercice ..... + 5.516,88 €</b>
---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif du budget de l'office de Tourisme.

**D/ 20-03-2017 : Budget communal : vote du compte de gestion 2016**

Le compte de gestion, visé par Mme HUSSON, Receveur Municipal, n'ayant appelé aucune observation ni réserve de sa part, est adopté à l'unanimité.

**D/ 21-03-2017 : Budget eau et assainissement : vote du compte de gestion 2016**

Le compte de gestion, visé par Mme HUSSON, Receveur Municipal, n'ayant appelé aucune observation ni réserve de sa part, est adopté à l'unanimité.

**D/ 22-03-2017 : Budget SPANC : vote du compte de gestion 2016**

Le compte de gestion, visé par Mme HUSSON, Receveur Municipal, n'ayant appelé aucune observation ni réserve de sa part, est adopté à l'unanimité.

**D/ 23-03-2017 : Budget Office de Tourisme : vote du compte de gestion 2016**

Le compte de gestion, visé par Mme HUSSON, Receveur Municipal, n'ayant appelé aucune observation ni réserve de sa part, est adopté à l'unanimité.

**D/ 24-03-2017 : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET PRINCIPAL**

La section de fonctionnement présente un excédent de 633.443,96 € qui sera affectée comme suit :

- 483.443,96 € à la section investissement (1068)
- 150.000,00 € à la section fonctionnement (R002)

**D/ 25-03-2017 : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET DE L'EAU**

La section de fonctionnement présente un excédent de 120.146,62 € qui sera affectée comme suit :

- 80.604, 36 € à la section d'investissement (R1068)
- 39.542,26 € à la section fonctionnement (R002)

**D/ 26-03-2017 : Intégration du résultat du budget de l'Office de Tourisme dans le budget communal**

Suite au transfert de la compétence tourisme à la communauté de communes, imposé par la loi NOTRe, le conseil municipal a, par délibération n°07-02-2017 en date du 6 février 2017, autorisé la dissolution du budget Office de Tourisme au 31 décembre 2016 et la réintégration de l'actif et du passif de ce budget dans le budget communal.

Le compte administratif 2016 de l'office de tourisme laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 5.421,15 € et d'investissement de 95,73 €.

Les résultats de l'office de tourisme doivent être repris sur le budget primitif 2017 de la commune aux chapitres 001 en investissement et 002 en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, Accepte l'intégration des résultats de l'office de tourisme dans le budget communal 2017.

## **D/ 27-03-2017 – Modification horaires d'ouverture de la mairie**

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, les services administratifs de la mairie du Verdon-sur-Mer seront ouverts du lundi au vendredi, de 9 H 00 à 12 H 30 et 13 H 30 à 16 H 00 et fermés le samedi.

Un vote CONTRE : Melle Béatrice MULLER.

L'argumentation laisse à penser que la Mairie ne répond pas ainsi à sa mission de service public. Les personnes qui ont des résidences secondaires et qui viennent en week-end ou pendant l'été seraient privées des services de la Mairie le samedi matin. M. MIQUAU vote pour car cette demande est aussi celle du personnel. Or que constate le Conseil Municipal lorsqu'il consulte le personnel et lorsqu'il vient, certains Élus, le samedi matin, et ce depuis 2008 !

Les très rares personnes qui passent le samedi matin, pourraient passer dans la semaine. Peu de communes sont ouvertes le samedi matin. Celles qui sont ouvertes, comme Soulac et Vendays, répondent uniquement aux demandes d'état civil. Or à compter du 15 mars 2017, pour les cartes d'identité nationales et les passeports, il faudra faire la demande en ligne ou se déplacer à LESPARE.

La Mairie n'assume plus cette mission. C'est d'ailleurs là une des raisons de solliciter la M.S.A.P. pour passer en ligne sa demande. Cette nouvelle structure est ouverte le samedi matin, à notre demande.

- Se pose aussi un problème de sécurité, l'agent étant seul pour accueillir et on ne sait jamais qui l'on accueille.
- L'agent de permanence n'est pas toujours en capacité de répondre à toutes les demandes et renvoie au lundi la personne en quête de renseignements qu'on n'a pas pu lui apporter le samedi.

Par ailleurs l'agent qui « travaille » le samedi matin récupère dans la semaine alors que les Élus ont toujours besoin de faire appel à tel ou tel agent pour des tâches diverses et variées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, Approuve la proposition de M. le Maire.

## **D/ 28-03-2017 Décisions prises dans le cadre de l'Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

M. le Maire informe le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des Collectivités Territoriales, des documents qu'il a pu être amené à signer par la délégation donnée lors du conseil municipal du 7 avril 2014.



⇒ **Travaux du centre-bourg : Avenant n°2**

L'avenant n°2 correspond à une diminution de la masse initiale des travaux en raison de la non-réalisation de la prestation de fourniture et pose d'une applique murale.

Cet avenant représente une moins-value de 2.880 €. Le montant des travaux s'élève donc à 823.941,12 € au lieu de 826.821,12 €.

Le Conseil Municipal, Prend Acte de ces informations.

**D/ 29-03-2017 – Mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces**

Il est nécessaire d'optimiser l'utilisation des produits phytosanitaires, compte tenu des nouvelles normes.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de s'engager dans une procédure de gestion différenciée pour le traitement des espaces publics et privés de la commune (démarche 0% de produits phytosanitaires) comprenant :

- un état des lieux des pratiques actuelles,
- un classement des différents espaces,
- un choix des méthodes,
- la mise en place et le suivi.

Il faut aussi solliciter des aides auprès de différents organismes (Départements, Agence de l'Eau Adour-Garonne)

Pour accompagner le Conseil Municipal dans l'établissement du plan de gestion différenciée il lui faut :

- confirmer l'aide du CPIE Médoc (ou autre si défaillant)
- acquérir les besoins en matériel
- organiser, par la suite, la formation du personnel et la communication et enfin, autoriser M. le Maire à lancer toutes les démarches nécessaires pour établir le plan de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Autorise M. le Maire à engager les démarches pour rédiger le plan de gestion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,**

Jacques BIDALUN